

Observations sur la

*Ce rapport présente les observations du Centre Carter, Observateur indépendant de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger, couvrant la période entre janvier et mars 2020.*

*Le Centre Carter, une organisation non gouvernementale à but non lucratif, a contribué à l'amélioration de la vie des personnes dans plus de 80 pays en résolvant des conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et le développement, en prévenant les maladies et en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par Jimmy Carter, ancien président des Etats-Unis, et Rosalynn Carter, ancienne première dame, en partenariat avec l'Université Emory, afi.00000887 0 93 84.92 rev 1/2 11*



ACRONYME	DÉFINITION
CMA	Coordination des mouvements de l'Azawad
CN-DDR Réinsertion	Commission Nationale - Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
CSA	Comité de suivi de l'Accord
CSMAK	Coordination sécuritaire des mouvements de l'Azawad à Kidal
CTS	Commission technique de sécurité
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DNI	Dialogue Nationale Inclusif
EMOV FAMa	Equipe Nationale de Vérification des Armes et des Munitions des Forces armées maliennes
FAMa	Forces armées maliennes
FDS	Forces de défense et de sécurité maliennes
MINUSMA	Mission ml.32 841.92 reW*nBT/F4 12 Tf1 0 0 1 292.85 532.63 Tm0 g0 8871rI*TJE

## A. 92 1 2 : . A6 2

2 B: E 0BA63 .....	1
0 ; A2EA2 .....	3
2 C. A6 ; .....	5
Réorganisation territoriale .....	5
Redéploiement de l'armée reconstituée.....	8
0 ; 09B 6 ; .....	15
; A2 .....	16

## **2 B: E OBA63**

Dans ce nouveau rapport, l'Observateur indépendant attire l'attention des Parties maliennes (Parties), du public et de la communauté internationale sur deux thèmes ralentissant la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger : (1) la question récurrente du découpage administratif et électoral, dont la conséquence est la sous-

A :





Si le contexte du découpage est principalement politico-légal, celui du redéploiement des forces intégrées est lié à une situation sécuritaire en évolution constante dans le nord et le centre du Mali.<sup>10</sup> L'Observateur indépendant et le Groupe d'experts du Comité des sanctions des Nations Unies ont récemment noté que la CMA continue d'étendre son opération de sécurité *Acharouchou* à partir de Tombouctou vers le nord-

## 2 C. A6 ;

### A

#### . A

S'agissant des questions relatives à la réforme politico-institutionnelle ainsi qu'à la réorganisation territoriale, l'Accord préconise les dispositifs essentiels suivants :

« L'amélioration de la représentation des populations à l'Assemblée Nationale par l'augmentation du nombre de circonscriptions électorales et/ou autres mesures appropriées. » (Article 6)

La mise en place « d'une architecture institutionnelle permettant aux populations au Nord, dans un esprit de pleine citoyenneté participative, de gérer leurs propres affaires, sur la base du principe de la libre administration et assurant une plus grande représentation de ces populations au sein des institutions nationales. » (Article 6)

La révision de la « loi



0 .

Le Gouvernement a assuré que le processus de découpage sera réalisé de manière inclusive d'ici fin 2020 et conduira à la relecture de la Loi organique et de la Loi électorale. A l'achèvement de ce processus, le Gouvernement procédera, comme l'a affirmé le Premier ministre dans sa lettre du 21 mars à la CMA, à l'organisation des élections partielles avant la fin 2020.<sup>20</sup> Lors de la session du CSA du 27 février le Gouvernement a annoncé comme imminente le début des concertations entre les Parties en vue de relancer le processus de découpage ; fin mars, aucune réunion n'avait eu lieu. Ceci ne fait qu'accroître le scepticisme des Mouvements, raison pour laquelle dans sa







;

*Sur les lieux d'affectation des éléments intégrés*

Dans la période entre l'intégration et le redéploiement, de longs débats ont eu lieu



Pour récupérer les 460 combattants et ainsi parachever la première vague du processus de DDR accéléré, la CTS a recommandé aux Mouvements de soumettre les nouvelles listes avant le 6 mars, puis finalement avant le 23 mars. À ce jour,

:

L'Observateur Indépendant note qu'il y a un véritable problème de fiabilité des chiffres depuis le début des processus de préenregistrement des combattants et de DDR-Intégration accéléré. L'Observateur indépendant reçoit des chiffres différents.

"

Bien que 1380 éléments aient été reconnus par la CN-DDR et la CTS comme aptes à l'intégration, le chiffre actuellement avancé est de 1325 éléments prêts pour le redéploiement. Le calendrier de redéploiement adopté par la CTS en janvier 2020 prévoyait : le 1 février 2020, la mise en place d'un bataillon à Kidal, soit 420 éléments ; le 25 février, la mise en place du bataillon de Gao (420) ; le 15 mars, la mise en place du bataillon de Tombouctou (398) ; le 30 mars, le déploiement d'une compagnie (120) à Ménaka.

.

! 8 ( ! 4 ( A " :

<sup>32</sup> Le déploiement de la compagnie de Ménaka a été effectué par les FAMA à l'insu de la CTS, qui n'en a été informée que par la suite. La vérification de la composition des déploiements (pour s'assurer du respect du principe d'un tiers des combattants par Partie) n'a pas eu lieu car les membres des EMOV issus des Mouvements, n'ayant pas reçu leurs salaires depuis quelques mois, refusent d'entreprendre cette tâche.

Comme on peut le voir, il y a une différence importante entre les 1325 éléments intégrés et les 1000 se trouvant actuellement dans les différents camps. Pour expliquer ces « absents » (qui viennent en plus du 460 mentionnés ci-dessus), les Parties donnent diverses explications. De plus, le total des effectifs à pourvoir avancé pa





## 0 ; 09B 6 ;

Dans ce rapport, l'Observateur indépendant souligne la priorité relative accordée aux questions sécuritaires par rapport aux réformes politico-institutionnelles, et les risques de cette approche pour la mise en œuvre de l'Accord dans son intégralité. En effet, au cours de la période couverte par ce rapport, l'Observateur indépendant a constaté que la CTS était devenue l'épicentre du processus de mise en œuvre. Même avec une telle attention accordée aux questions sécuritaires, les difficultés décrites dans ce rapport soulignent la fragilité du processus de déploiement des unités intégrées au nord, et mettent en évidence de potentiels obstacles à venir. Elles soulèvent également des questions sur la détermination des Parties maliennes à intégrer les combattants des Mouvements et mettre en place l'armée reconstituée, alors même que le Mali fait face à des crises sécuritaires à multiples facettes.

L'attention accordée par les Parties et la communauté internationale au redéploiement des unités intégrées dans ce rapport



